

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

## · 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit **tesa 60151**

· Code du produit 60151-00000-00

## · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## · Emploi de la substance / de la préparation

Produit de peinture  
Couche passivante  
Produit intermédiaire

## · Producteur/fournisseur :

tesa SE  
Hugo-Kirchberg-Str. 1  
D-22848 Norderstedt  
Allemagne

Tel.: +49-40-88899-101

## · Service chargé des renseignements :

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité  
dirk.lamm@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-2977

Dr. Dirk Lamm

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité  
anja.koeth@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-3938

Dr. Anja Koeth

## · 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, D-22848 Norderstedt  
à temps fermés: +49-40-88899-0 ou +49-40-88899-9111

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

## · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 2 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

## · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

## · Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

## · Mention d'avertissement

Danger

## · Composants dangereux

## déterminants pour l'étiquetage:

2-propanol

## · Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

(suite page 2)

— CH-F —

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Conseils de prudence</b></li> </ul>	P210 P241 P303+P361+P353 P305+P351+P338 P405 P501	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/ antidéflagrant. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
<ul style="list-style-type: none"> <li>· <b>Autres dénominations PBT et vPvB</b></li> <li>· <b>PBT:</b></li> <li>· <b>vPvB:</b></li> </ul>	Non applicable. Non applicable.	

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

- **Description :** Mélange de solvants avec additifs.  
Mixture of Isopropyl alcohol and a silane  
Gemisch aus Isopropanol und einem Silan

**Composants contribuant aux dangers:**

CAS: 67-63-0	2-propanol	 Flam. Liq. 2, H225  Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	< 100,0%
EINECS: 200-661-7			

- **SVHC** exempt de SVHC ou < 0,1 %
- **Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu** not applicable
- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**

- **Indications générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- **après contact avec les yeux :** Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** May cause drowsiness.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Peut être dégagé en cas d'incendie :

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le 814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 2)

- oxydes d'azote (NOx)
- oxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
 Ne pas jeter les résidus à l'égout, dans les fosses et les caves.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Absorber les liquides versés à l'aide d'un produit liant universel (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, sciure).  
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Eviter le dégagement d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
 Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.  
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Ne manipuler qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions  
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Conserver dans un endroit frais.
- **Indications concernant le stockage commun :** void  
void
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**  
Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.  
Ne stocker qu'à l'air libre ou dans des locaux à l'épreuve des explosions  
Le stockage de liquides inflammables doit respecter les lois internationales et nationales!
- **Classe de stockage :** 3 A
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 3)

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

**67-63-0 2-propanol**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m <sup>3</sup> , 200 ppm B SSc;
--------------	---

· **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

**67-63-0 2-propanol**

BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

· **Indications complémentaires :**

Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Equipement de protection individuel :**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.  
Eviter tout contact avec les yeux

· **Protection respiratoire :**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains :**



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

wear protective glove (nitrile)  
use solvent stable gloves.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le 814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 4)

· Protection des yeux :



Lunettes de protection.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### · Indications générales.

##### · Aspect:

Forme : liquide  
Couleur : Selon la désignation du produit.

· Odeur : caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH: Non déterminé.

##### · Modification d'état

Point de fusion : non déterminé  
Point d'ébullition : 82 °C

· Point d'éclair : 13 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux) : Non applicable.

· Température d'inflammation : 425 °C

· Température de décomposition : Non déterminé.

· Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas spontanément inflammable.

· Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif; toutefois, lors de l'utilisation, formation possible d'un mélange vapeur-air explosif.

##### · Limites d'explosivité :

inférieure : 2,0 Vol %  
supérieure : 12,0 Vol %

· Pression de vapeur à 20 °C: 48 hPa

· Densité à 20 °C: 0,80685 g/cm<sup>3</sup>  
non déterminée

· Densité relative. Non déterminé.

· Densité de vapeur. Non déterminé.

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :

non ou peu miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Non déterminé.

##### · Viscosité :

dynamique : Non déterminé.  
cinématique : Non déterminé.

##### · Teneur en solvants :

solvants organiques 90,0 %

eau : 9,5 %

· 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### · 10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### · 10.2 Stabilité chimique

#### · Décomposition thermique / conditions à éviter :

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 5)

- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Aucun produit de décomposition dangereux connu.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques :**
- **Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No 76/464 CEE :** libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)  
Free of Polybrominated Biphenyls (PBBs) and Polybrominated Diphenyl Ethers (PBDEs) according to RoHS Directive.
- **Indications générales :** Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre) : peu polluant
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

CH-F

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le 814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 6)

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

## · 13.1 Méthodes de traitement des déchets

## · Recommandation :



Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

## · Catalogue européen des déchets

07 07 04\* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

## · Information supplémentaire sur la numéro des déchets:

Tenez compte, que la déclaration d'un numéro des déchets doit être conforme aux directives européennes Nos. 2000/532/CE et 75/442/CEE (Catalogue européen des déchets) et spécifique à la branche. La Classification mentionnée ci-dessus n'est qu'une proposition possible.

## · Emballages non nettoyés :

## · Recommandation :

Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

## · 14.1 Numéro ONU

## · ADR, IMDG, IATA

UN1219

## · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

## · ADR

## · IMDG, IATA

 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE)  
ISOPROPANOL (ISOPROPYL ALCOHOL)

## · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

## · ADR



## · Classe

## · Étiquette

3 (F1) Liquides inflammables.

3

## · IMDG, IATA



## · Class

## · Label

3 Liquides inflammables.

3

## · 14.4 Groupe d'emballage

## · ADR, IMDG, IATA

II

## · 14.5 Dangers pour l'environnement:

## · Polluant marin :

Non

## · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

## · Indice Kemler :

3

## · No EMS :

F-E,S-D

## · Stowage Category

B

## · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

**Nom du produit tesa 60151**

(suite de la page 7)

<b>· Indications complémentaires de transport :</b>	
<b>· ADR</b>	
<b>· Quantités limitées (LQ)</b>	1L
<b>· Quantités exceptées (EQ)</b>	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
<b>· Catégorie de transport</b>	2
<b>· IMDG</b>	
<b>· Limited quantities (LQ)</b>	1L
<b>· Excepted quantities (EQ)</b>	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
<b>· "Règlement type" de l'ONU:</b>	UN 1219 ISOPROPANOL (ALCOOL ISOPROPYLIQUE), 3, II

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**
**· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**· Directive 2012/18/UE**
**· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**

 Aucun des composants n'est compris.  
P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

**· Catégorie SEVESO**
**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**

5.000 t

**· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**

50.000 t

**· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**

Conditions de limitation: 3

**· Prescriptions nationales :**
**· Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

**· Règlement en cas d'incident :**

Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.

**· Directives techniques air :**

Classe	Part en %
NK	90,0

**· Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

**· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**· Phrases importantes**

 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**· Service établissant la fiche technique :**

tesa SE, gestion de la qualité/environnement/sécurité

**· Contact :**

 tesa SE: Dr. D. Lamm, Phone: +49-40-88899-2977, Email: dirk.lamm@tesa.com  
tesa SE: Dr. A. Koeth, Phone: +49-40-88899-3938, Email: anja.koeth@tesa.com

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité**  
selon à un règlement de produit chimiques suisse (ChemV, SR-Nr. le  
814.81)

Date d'impression : 28.11.2016

Numéro de version 16

Révision: 25.10.2016

---

**Nom du produit tesa 60151**

---

(suite de la page 8)

**· Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
DOT: US Department of Transportation  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
SVHC: Substances of Very High Concern  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

**· \* Données modifiées par rapport à  
la version précédente**

---

CH-F

---